

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

8 DECEMBRE 2014

La séance débute à 19H50

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Gilles Blanc, Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Julien CAUCINO, Christiane MARECHAL, Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Yvonne MARITANO, Jacques RATEL, Adeline SEDANO.

Procurations : Marc SECO à Marie-Jeanne BAFFOUR, Frédéric OULMI à Jean-Maurice VENTURINI

1- Adhésion au régime de prévoyance du Centre de Gestion

Le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion au régime de prévoyance souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction publique pour l'ensemble des communes. La commune de Montagnole accorde une aide de 5 € par agent et par mois aux agents désirant souscrire une garantie prévoyance dans le cadre professionnel.

2 - Tarifs 2015 location de la salle des fêtes

Au vu du manque à gagner récurrent de ce service, le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs en 2015.

Ceux-ci se présentent comme suit :

	Montagnolais	Supplément vaisselle	Extérieurs
Grande Salle 24 H en semaine(1)	180 €	40 €	450 €
Grande salle forfait week-end	270 €	40 €	620 €
Petite salle 24 H en semaine (1)	70 €	----	200 €
Petite salle forfait week-end	140 €	----	----
Grande et petite salle forfait week-end	340 €	40 €	700 €

3 - Tarifs cimetière 2015

Le Conseil municipal maintient les tarifs de 2014 excepté celui de l'infrastructure du columbarium. En effet, l'aménagement d'un nouveau columbarium de 12 cases est en cours. Les élus désirent répercuter le coût de cette installation sur les prix de l'infrastructure qui passe de 850 € à 1200 €.

Les tarifs se présentent comme suit :

- ❖ Concession pleine terre (durée : 30 ans) : 130 €
- ❖ Caveau
 - Concession (durée : 50 ans) :

3 places :	500 €
6 places :	950 €
 - Infrastructures pour caveau :

3 places :	2 500 €
6 places :	3 400 €
- ❖ Case columbarium
 - Concession (durée 30 ans) : 150 €
 - Infrastructure : 1 200 €
- ❖ Mur du souvenir
 - Concession (durée 30 ans) : 100 €.

4 - Modification du règlement du cimetière

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'interdiction de scellement des urnes sur les caveaux. Il autorise cependant le dépôt d'urnes dans les concessions pleine-terre dans la limite de deux par concession. Le règlement sera modifié en conséquence.

5 - Décisions modificatives n°3 et 4

Le Conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives n°3 et 4 qui effectuent un virement de crédits d'un montant total de 8000 € du poste Dépenses imprévues sur les opérations d'investissement suivantes : 5000 € sur l'opération Voirie pour un reliquat de travaux (rénovation des sentiers et du chemin de l'Evêque), 2000 € sur l'opération Mairie pour un solde de maîtrise d'œuvre et l'installation d'une sonnette et 1000 € sur l'opération Ecole pour l'aménagement de casiers à chaussons.

6 - Convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

A compter de 2015, l'Etat n'assurera plus l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les petites communes. C'est pourquoi le Conseil municipal adopte à l'unanimité la convention qui prévoit l'instruction par Chambéry Métropole des autorisations. Ce service à un coût : 2 € par habitant (population DGF), 160 € par permis de construire, 80 € par déclaration préalable et certificats d'urbanisme opérationnels.

7 - Rénovation des sentiers : demande de subvention

Les travaux de réfection des chemins du Penet et de la Donquière viennent de s'achever. Ils s'insèrent dans le projet de valorisation des sentiers d'agglomération porté par la communauté d'agglomération. Les travaux s'élèvent à 23 422 € HT auxquels il faut rajouter le balisage évalué à 3193 € HT.

Le Conseil vote à l'unanimité la demande de subvention pour la rénovation de ces chemins auprès de Chambéry Métropole et du Conseil Général.

8 - Questions diverses

Le prochain Conseil municipal, fixé le lundi 12 janvier 2015 à 19h30, sera privé et consacré aux projets d'investissement de la commune.

Fait à MONTAGNOLE,
Le 17 décembre 2014

Le Maire



Jean Maurice VENTURINI